

de Philibert et Benoît Mingoy de matin, le chemin servant aux vignes dud. village de midi, la vigne du sieur de Rilly de soir, sur laquelle vigne sus-confinée est hypothéquée trois grandes quartes de vin pour les communions du jour de Noël, fondées par le sieur Benoît Varennes.»

Dans les années précédentes, le luminaire de l'église de Cordelles avait reçu deux nouvelles fondations.

Le 3 octobre 1607, Françoise Gravodière fonde trois messes hautes, deux le jour de saint François, l'une en l'honneur de Notre-Dame, l'autre pour les fidèles trépassés et la troisième le lundi saint. La redevance due pour cette fondation était d'une livre, à prendre sur un jardin et chenevier situés au bourg de Cordelles (1).

Le 26 août 1613, Antoine de la Mure, religieux chartroux, fit une donation d'une livre dix sols, pour une grande messe qui devait être dite le 22 octobre de chaque année. Cette rente était hypothéquée sur une verchère et pré, contenant 12 bicherées, situés près le village de Changy, appelé le territoire de la Perrière, joignant les terres de noble Jean de la Mure, seigneur de Rilly (2).

En 1621, Benoîte Brun, par son testament, daté du 18 septembre, fonde deux messes à dire, l'une le 12 de

(1) « Les maisons, jardin et chenevier de Françoise Gravodière étaient situés au bourg de Cordelles, jouxte le chemin *des rasons* de matin et bize, la maison et jardin du sieur curé de soir, le jardin de M^e Pierre Déphelines aussi de soir et l'église dud. lieu, un viol entre deux de midi. . . . » *Acte reçu Chorier, notaire royal, le 3 octobre 1607.* — *Reconnaissance de la même rente faite le 8 octobre 1701, par M^e Chateletus, notaire royal de Villemontais.*

(2) *Acte reçu Chorier, notaire royal.* — Ce document mentionne aussi parmi les confins, « de soir, les *places communes* du village de Changy. »